

DECLARATION CE DE CONFORMITE



- à la directive 2004/108/CE
 à la directive basse tension 2006/95/CE
 à la directive R&TTE 1999/5/CE (équipements hertziens et terminaux de télécommunications)

NOM DE LA SOCIETE :

nke - ZI de Kérandré - Rue Gutenberg - 56700 HENNEBONT

DESIGNATION DU MATERIEL

La présente déclaration s'applique au(x) produit(s) référencé(s) ci-après :

Référence	Désignation
50-70-007	Capteur THr LoRaWAN 868 Mhz

OBSERVATIONS

Le 01 avril 2016, je soussigné,

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

Jean-Claude Le Bleis - Président Directeur Général

déclare que le matériel ci-dessus référencé est conforme aux normes et réglementations en vigueur, la (les) norme(s) appliquée(s) ayant été :

En matière de Compatibilité Électromagnétique :

NF EN 301 489-3 V1.6.1 (2013-08)

En matière de radio

NF EN 300 220-2 V2.4.1 (2012-05)

En matière de sécurité électrique

NF EN 60335-1 (2013-05)


Signature(*) : Jean-Claude Le Bleis